

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux mille vingt-cinq et le cinq novembre à 11h00, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Edouard CHAULET, Maire - Monique FERRAT, Adjointe au Maire déléguée à l'aide sociale – Aline GUYONNAUD, 1^{ère} Adjointe – Brigitte BRUGNON - Lilian COTTIN — Laure ESNEE - - Annie LE HE – Michèle LISLE - Jeannette SARRAZIN.

Absents excusés : Saïd EL ATTAR- Simon GEVAUDAN- Nadège ALLOSIO- Emilie CLAVAGUERA- Christiane CASANADA- Martine MARASA.

Délibération 2025- 8

OBJET : Décision modificative N°1 au budget CCAS

FONCTIONNEMENT		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général – 623Publicité, publications, relations publiques	+5 000 €	
74-Dotations et participations -74741Commune et membres du GFP		+5 000 €
TOTAL	+5 000 €	+ 5 000 €

Au vu des crédits consommés les Membres du CCAS, à l'unanimité

-ADOpte la décision modificative N°1 ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois est an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La Vice-Présidente, Monique Ferrat

